

Compte rendu de séance

Séance du 4 Novembre 2019

L'an 2019 et le 4 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Jean-Noël BEVIERE Maire.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : BAYON Hélène, CRUBLET Marie-Christine, PORIEL Isabelle, SALMON Aurore, SOCKATH Monique, MM : BASLÉ Denis, BICHET Gérard, BLOT Frédéric, BROSSAULT Christophe, CAILLEAU Claude, CATHELIN Philippe, CORBEL Jean-Yves, DODARD Christophe, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DEREPPER Maëlle à M. DODARD Christophe, DUFEU DIARD Hélène à M. CORBEL Jean-Yves, GILBERT Marie-Line à M. CATHELIN Philippe, HURIAU-FADIER Angélique à Mme CRUBLET Marie-Christine, LE BIHAN Christine à Mme BAYON Hélène, LEMERCIER Alexandra à Mme PORIEL Isabelle

Absent(s) : MM : BLOT Lionel, PASQUET Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 19

Date de la convocation : 28/10/2019

Date d'affichage : 28/10/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes

Le : 06/11/2019

Et publication ou notification

Du :

A été nommé(e) secrétaire : M. BASLÉ Denis

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2019-074	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019.
2019-075	Congrès des Maires du 18 au 21 novembre 2019 - Prise en charge des frais pour les élus
2019-076	Règlement Général de Protection des Données (RGPD) - Convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données du CDG 35.
2019-077	Indemnité de conseil du comptable public - Année 2019
2019-078	Location du Centre Culturel à l'association Atelier Danse - Révision du tarif

	annuel pour l'année 2019/2020.
2019-079	Demandes de subventions exceptionnelles (Comité des jumelages, aides aux sportifs).
2019-080	Compétences Eau et Assainissement - Transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune d'Argentré du Plessis au budget annexe assainissement de Vitré Communauté.
2019-081	Travaux d'effacement de réseaux 2019 - Prise en charge financière des reprises de branchements téléphoniques Place du Nord et Place Belle Ile.
2019-082	Projet de nouvelle médiathèque - Révision du plan de financement des travaux (partie recettes).
2019-083	Ouverture et mise à jour des AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de paiement).
2019-084	Décision modificative n°3 au budget principal.
2019-085	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification des conditions de versement du complément indemnitaire (CI).
2019-086	Modification du tableau des emplois permanents (Modification de DHS d'un adjoint technique) - Convention de mise à disposition d'un agent près de Vitré Communauté pour l'entretien du PIJ.
2019-087	Révision du Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du projet.
2019-088	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Mise à jour des autorisations de passage du public sur des parcelles du domaine privé communal.
2019-089	La Fourmilière - Nouvelle convention de mise à disposition des locaux à l'association Graine Parent Age
	Questions et informations diverses

Réf : 2019-074 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019.

Mesdames H. DUFEU-DIARD, M. DEREPPER, A. HURIAU-FADIER et Messieurs D. BASLE, G. BICHET, L. BLOT, C. DODARD, O. PASQUET ne prennent pas part au vote, absents lors de la séance précédente.

Mme MC CRUBLET n'est pas arrivée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, A voir (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2019.

Réf : 2019-075 - Congrès des Maires du 18 au 21 novembre 2019 - Prise en charge des frais pour les élus

Mme Marie-Christine CRUBLET est arrivée à 20h13.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la prise en charge par la commune des frais de participation au Congrès des Maires de France 2019 pour un montant de 95 euros.

Réf : 2019-076 - Règlement Général de Protection des Données (RGPD) - Convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données du CDG 35.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **ADHERE** au service mutualisé de délégué à la protection des données personnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour un montant annuel de 1 588,78 € ;
- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le centre de gestion.

Réf : 2019-077 - Indemnité de conseil du comptable public - Année 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de verser au comptable public chargé des fonctions de receveur une indemnité de conseil au taux maximal, soit 852.23 € brut, au titre de l'année civile 2019.

Réf : 2019-078 - Location du Centre Culturel à l'association Atelier Danse - Révision du tarif annuel pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **FIXE** à **240 €** le tarif de location annuel du centre culturel par l'association Atelier Danse, pour l'année 2019/2020.

Réf : 2019-079 - Demandes de subventions exceptionnelles (Comité des jumelages, aides aux sportifs).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Mains levées (pour : 22 contre : 0 abstentions : 3)
A l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité des jumelages / section Roumanie,
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 939 € au comité des jumelages / section Allemagne,
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Les Jeunes d'Argentré section athlétisme (150 € par athlète).

Réf : 2019-080 - Compétences Eau et Assainissement - Transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune d'Argentré du Plessis au budget annexe assainissement de Vitré Communauté.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Mains levées (pour : 21 contre : 0 abstentions : 4)
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de transférer la totalité des résultats (fonctionnement et investissement) du budget annexe « Assainissement collectif », tels qu'ils seront constatés au 31/12/2019, à Vitré Communauté ;
- **DECIDE** que ce transfert des résultats corrigés et définitifs s'effectuera en 2020 selon les modalités suivantes :
 - Transfert du résultat de fonctionnement : en dépense à l'article 678,
 - Transfert du résultat d'investissement : en recette à l'article 1068.
- **DECIDE** d'ouvrir au budget principal des exercices 2020 de la commune les crédits nécessaires à la réalisation des transferts des résultats susvisés qui donnent lieu à émission des mandats.

Réf : 2019-081 - Travaux d'effacement de réseaux 2019 - Prise en charge financière des reprises de branchements téléphoniques Place du Nord et Place Belle Ile.

Mme Aurore SALMON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE** les reprises de branchements téléphoniques place du Nord et place Belle Ile pour six logements à l'article 6288 « Autres services extérieurs ».

Réf : 2019-082 - Projet de nouvelle médiathèque - Révision du plan de financement des travaux (partie recettes).

Dépenses en € HT		Recettes	
Etudes et honoraires	105 770	Etat : DRAC	638 862
Construction	959 000	Département : contrat de territoire	211 840
Réseaux	30 000	Fonds de concours Vitré Co	32 786
1% culturel	9 590	Autofinancement	270 322
Divers et imprévus	49 450		
Total	1 153 810	Total	1 153 810

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées, Mains levées (pour : 21 contre : 0 abstentions : 4)
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus et sollicite la révision du montant de fonds de concours affecté à cette opération et autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces co-financements.

Réf : 2019-083 - Ouverture et mise à jour des AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de paiement).

Nouveau tableau récapitulatif des AP/CP

Pour mémoire, les AP/CP sont exprimés en € TTC, alors que les plans de financement sont exprimés généralement en hors taxes.

AP/CP N°	LIBELLE PROGRAMME	MONTANT DE L'AP	MONTANT DES CP EN € TTC				
			2017	2018	2019	2020	2021
2017-1	Micro-crèche	312 701 €	92 250 €	219 600 €	851 €		
2017-2	Révision du PLU	70 000 €	17 750 €	9 840 €	40 205 €	2 205 €	
2019-1	Aménagement Ilôt Sévigné	415 000 €			100 000 €	315 000 €	
2019-2	Aménagement jardin et zone humide du Hill	135 000 €			73 180 €	61 820 €	
2019-3	Médiathèque	1 560 000 €			643 000 €	600 000 €	317 000 €
2019-4-	Terrain de foot synthétique + piste de saut	1 053 000 €			23 200 €	1 000 000 €	29 800 €
2019-5	Nouveau complexe sportif / Maîtrise d'œuvre	720 000 €			69 200 €	220 000 €	430 800 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Mains levées (pour : 21 contre : 0 abstentions : 4)

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement présentés ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.

Réf : 2019-084 - Décision modificative n°3 au budget principal.

A) En section de fonctionnement

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
Article 6574	Subventions versées aux associations	3240	
Article 6558	Autres contributions obligatoires	2270	
O22	Dépenses imprévues	- 5510	

A) En section d'investissement

Section investissement		Dépenses	Recettes
Opération 17 / art. 2315	Voirie	20000	
Opération 46 / art.2313	Nouveau complexe sportif	23500	
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-20000	
Opération 45 / art.2313	Médiathèque	-23500	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Mains levées (pour : 21 contre : 0 abstentions : 4)

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 au budget principal 2019.

Réf : 2019-085 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification des conditions de versement du complément indemnitaire (CI).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **MODIFIE** la délibération 2018/080 précitée comme suit :

- Le complément indemnitaire versé aux agents sera plafonné globalement à 150 € brut par an, dont
 - Une part fixe plafonnée à 50 € bruts annuels,
 - Une part variable, calculée en fonction du temps de travail et du temps de présence de l'agent dans l'année, plafonnée à 100 € bruts annuels.

- Les autres modalités de calcul et de versement du complément indemnitaire restent celles fixées dans la délibération du 5 novembre 2018.

Réf : 2019-086 - Modification du tableau des emplois permanents (Modification de DHS d'un adjoint technique) - Convention de mise à disposition d'un agent près de Vitré Communauté pour l'entretien du PIJ.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois permanents joint en annexe avec effet au 1^{er} janvier 2020 ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition partielle d'un agent communal à raison de 2 h par semaine (sur 46 semaines par an) auprès de Vitré Communauté pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Réf : 2019-087 - Révision du Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du projet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Mains levées (pour : 21 contre : 0 abstentions : 4)

A l'unanimité des membres présents,

- **Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARGENTRÉ-DU-PLESSIS tel qu'il est annexé à la présente ;

- **Décide** de soumettre pour avis le projet de PLU :

- Aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code l'urbanisme,
- Au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunales qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

- **Rappelle que :**

- Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.
- Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Réf : 2019-088 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Mise à jour des autorisations de passage du public sur des parcelles du domaine privé communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention précitée d'autorisation de passage du public sur des chemins ou terrains privés.

Réf : 2019-089 - La Fourmilière - Nouvelle convention de mise à disposition des locaux à l'association Graine Parent Age

Mme A. HURIAU-FADIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à mains levées, Vote à l'unanimité mains levées (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention de mise à disposition des locaux périscolaires de la Fourmilière à l'association Graine Parent'âge.

Questions diverses :

10.1 Délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés

Marché 2019-01-01 Travaux d'extension de l'école Jean Louis Etienne – site Matisse 2^{ème} tranche – lot 1 gros œuvre

Le marché initial a été notifié à l'entreprise Martiniault le 23/04/2019 pour un montant de 41 500.00 € H.T.

Ce marché fait l'objet d'un avenant n°2 notifié le 2 octobre 2019 d'un montant de 3 082.50 € H.T, portant ainsi le nouveau montant de marché à 47 422.50 € H.T. Cet avenant porte sur des travaux de finition en enrobé sur la cour avec une option bande de terre et bordures.

Marché 2019-01-08 Travaux d'extension de l'école Jean Louis Etienne – site Matisse 2^{ème} tranche – lot 8 chauffage

Le marché initial a été notifié à l'entreprise Perrinel le 13/05/2019 pour un montant de 27 000 € H.T. Ce marché fait l'objet d'un avenant notifié le 25 septembre 2019 d'un montant de -610.62 € H.T, portant ainsi le nouveau montant de marché à 26 389.38 € H.T. Cet avenant porte sur la suppression de deux ballons d'eau chaude.

Marché 2019-01-09 Travaux d'extension de l'école Jean Louis Etienne – site Matisse 2^{ème} tranche – lot 9 électricité

Le marché initial a été notifié à l'entreprise Perrinel le 13/05/2019 pour un montant de 12 002.64 € H.T. Ce marché fait l'objet d'un avenant notifié le 25 septembre 2019 d'un montant de 1 026.73 € H.T, portant ainsi le nouveau montant de marché à 13 029.37 € H.T. Cet avenant porte sur la fourniture et mise en place de goulottes en PVC blanc dans les 4 salles de cours à l'étage et le rajout d'un poste de travail dans le bureau à l'étage.

Marché 2019-09 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain de football en synthétique

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain de football en synthétique a été signé et notifié à l'entreprise Athlético Ingénierie le 2 octobre 2019 pour un montant de 16 690 € H.T, soit 20 028 € TTC.

10.2 – Concessions de cimetière

Alinéa 8 de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales : Concession dans le cimetière.

Madame DURAND Denise domiciliée lieu-dit Les Bruyères 35370 ARGENTRE DU PLESSIS.

Acquisition pour 30 ans à compter du 24 septembre 2019.

10.3 – Déclaration d'intention d'aliéner

- Compte-rendu des DIA reçus en mairie pour lesquelles Mr le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain :

- 58 rue Alain d'Argentré

Vente d'une habitation sur un terrain de 214 m²

- 64 rue d'Anjou

Vente d'une habitation sur un terrain de 760 m²

- 11 square du Berry

Vente d'une habitation sur un terrain de 830 m²

- 10 chemin de la Hérinière

Vente d'une habitation sur un terrain de 765 m²

- Lotissement La Guilloisière 3

Vente de 12 terrains à bâtir de 328 m² à 595 m²

- Compte-rendu des DIA reçus en mairie pour lesquelles Mr le Maire souhaite exercer le droit de préemption urbain :

- 10 rue de la Fontaine

Vente d'une habitation sur un terrain de 2500 m²

M. le Maire souhaite préempter deux parcelles de 452 m² au total, sur lesquelles existe un emplacement réservé.

10.4 – Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux

9 décembre 2019

3 février 2020 (DOB)

2 mars 2020 (CA et BP)

Séance levée à : 21 : 53

En mairie, le 05/11/2019
Le Maire
Jean-Noël BEVIÈRE